
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 28 février 2008
Séance tenue le 28 février 2008

Résolution: CG08 0068

Approuver le projet de convention intérimaire à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société Radio-Canada concernant la location de l'emplacement de l'antenne de diffusion de la Société dans le parc du Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2008 par sa résolution CE08 0192 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie-Andrée Beaudoin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention intérimaire à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société Radio-Canada concernant la location de l'emplacement de l'antenne de diffusion de la Société dans le parc du Mont-Royal, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'autoriser Mme Rachel Laperrière, directrice générale adjointe du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (SDCQMVDE) et M. Michel Théroux, chef de section-Radiocommunication de la Direction des technologies de l'information du Service des affaires corporatives à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville ;
- 3- d'affecter ces revenus supplémentaires à la protection et à la mise en valeur du mont Royal pour une période initiale de dix ans ou, en cas de renouvellement, pour quinze ans ;
- 4- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 5- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser le SDCQMVDE à affecter ce montant à la protection et à la mise en valeur du mont Royal ;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1070504002
/lt

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 29 février 2008